

ANNEXE II

Rapport de commencement

1. Information de base

Nom	COULIBALY Tiécoura
Pays	MALI
Organisation	CPS/SDR
Position	Chef Unité Planification et Analyse

2. Situation actuelle relative à la CARD (Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique) / SNDR (Stratégie Nationale de Développement Rizicole) et au PDDAA dans votre pays

1) *Progrès accomplis dans la mise en œuvre du PPDDA et SNDR*

L'information du département en charge de l'agriculture sur la feuille de route élaborée, la nécessité de l'intégration de la CARD dans les PNISA lors du dialogue politique organisé sur le PNISA

En l'occurrence le dialogue politique à l'endroit des membres du conseil de cabinet élargi du ministère du Développement Rural (département de tutelle du PDDAA et de la CARD).

Les résultats : pour une meilleure prise en compte de la CARD, la Direction Nationale de l'Agriculture a été désignée pour abriter la CARD initialement à la cellule de l'initiative Riz logée au cabinet du MDR dont le fonctionnement était difficile.

2) *Résumé des progrès accomplis*

Voir en annexe les documents traitant de la promotion de la filière riz au Mali

3) **Liste du ou des départements Organisations concernées par le PDDAA et le processus CARD/ SNDR**

Les organisations concernées par la PDDAA :

- Ministère du Développement Rural ,
- Ministère de l'Environnement de l'Assainissement et de du Développement Durable
- Profession Agricole,
- Société Civile,
- Secteur Privé.

4) *Liste des expériences réussies (bonnes pratiques)*

- **Revue sectorielle conjointe** : Rencontre Etat, Partenaires Techniques et Financiers, profession Agricole, société civile et secteur privé.
- **Revue des projets et programmes** : tous les projets et programmes concernant la riziculture sont concernés par cette revue qui renseigne sur l'es avancées, les difficultés et les solutions pour corriger les difficultés.
- **Suivi évaluation** des projets et programmes de riziculture selon le Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR). Les résultats sont mis à la disposition pour suivi.

- **Mise en eau des nouveaux aménagements hydro agricoles** pour l'augmentation de la production rizicole. Le périmètre aménagé concerne environ 1765 familles productrices de riz ; le gouvernement a octroyé environ 603 millions de FCFA pour l'achat des intrants et équipements pour les bénéficiaires *d ces aménagements*.

3. Obligations de votre organisation ou département et pour vous-même

(1) Obligations de votre organisation en général et en référence avec la mise en œuvre de la SNDR et du PDDAA :

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR)

- applique les dispositions édictées par le Ministère du Développement Rural en matière de mise en œuvre du PDDAA et de la SNDR
- maintient le dialogue politique dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA,
- anime les cadres de collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Groupe Technique Economie Agricole et rurale,

(2) Obligations de votre département en général et en référence avec la mise en oeuvre de la SNDR et du PDDAA.

Le Mali a signé le *PACTE ECOWAP/PDDAA* en octobre 2009. Le Pacte ECOWAP/PDDAA définit le cadre de partenariat entre le Gouvernement du Mali, les PTF (NEPAD//PDAA), la CEDEAO, la Profession agricole, les Collectivité territoriales, les Associations et organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNISA.

Ainsi, le Ministère du Développement Rural prend en compte les dispositions de l'ECOWAP/PDDAA relatives à la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du PDDAA et de la SNDR.

4. Difficultés rencontrées par le secteur du riz en général

4.1. Difficultés rencontrées par le secteur du riz des pays participants.

- Forte dépendance de la culture du riz au régime pluviométrique (170000Ha irrigués sur 640000Ha soit 26,56%)
- Insuffisance d'équipements agricoles (travaux de préparation du sol et les activités de post récolte)
- Volet commercialisation moins maîtrisé,
- Insuffisance d'unités de transformation du riz.

4.2. Mesures prises

- Des programmes d'aménagement sont en cours à travers le pays grande irrigation, irrigation de proximité
- Opérationnalisation et extension des centres de prestation rurale,
- Poursuite de la diffusion de technologies.

4.3. Plan pour mettre en œuvre les mesures ci-dessus

- Amener les services techniques à s'impliquer dans les procédures de passation des marchés et la supervision des activités,
- Recrutement et suivi de prestataires pour l'animation et la mobilisation sociale en vue d'accompagner les producteurs des sites aménagés.

- L'approche sectorielle dans lequel le Mali s'est engagé depuis 2008 permet : i) d'améliorer les procédures de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, ii) de rationaliser les délais de traitement des dossiers en établissant un chronogramme engageant les deux parties (Mali/Bailleurs), iii) de renforcer les capacités des responsables des projets en matière de procédures de passation des marchés.

4.4. Les attentes :

- Les bonnes pratiques en matière d'équipement des producteurs de riz
- Comment mieux rentabiliser les subventions d'intrants agricoles
- Développer les mécanismes pour la commercialisation et la transformation du riz, Le développement des aspects de gouvernance dans le cadre de la promotion de la riziculture en général.

5. Défis dans l'application SNDR

5.1. Défis d'un point de vue de la mise en œuvre du processus SNDR (problèmes institutionnels, capacité)

- renforcement des Institutions Publiques de Promotion du Développement du Secteur Agricole en général et de la riziculture en particulier,
- conception de programmes et actions de promotion de la culture du riz,
- assurer un meilleur suivi des projets et programmes de promotion du riz,
- prévenir et gérer les conflits liés au foncier et à l'accès à l'eau.

5.2. Contexte des défis mentionnés

Démographique : La population du Mali est estimée aujourd'hui 15 815 000 habitants dont 77,6% vivent en milieu rural (EMOP 2011). Elle sera d'environ 21 millions habitants en 2020 et le secteur rural devra donc demeurer un élément central pour la croissance, l'alimentation et le bien être de l'ensemble de la nation. Avec l'accroissement démographique et l'exode rural, les populations des villes du Mali augmentent de 4% par an.

Au plan macroéconomique : Les objectifs visés par le CSCRP pour la période 2012-2017 portent sur une croissance moyenne du PIB Agricole de **7,9 %** et une productivité apparente de superficies cultivées de **1,2** (la totalité des superficies aménagées exploitées en saison et au moins **20%** en contre-saison).

Au plan institutionnel : La poursuite et la consolidation des réformes structurelles constituent une des trois orientations stratégiques du CSCRP. A cet effet, les opérations de réformes institutionnelles conduites par le Programme de Développement Institutionnel (PDI) seront poursuivies avec la participation des autres Départements dont celui du Développement Rural.

Au plan sectoriel : La poursuite de la mise en œuvre des orientations du CSCRP 2012-2017, de la LOA et de la Politique de Développement Agricole à travers le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

La Politique de Développement Agricole (PDA), adoptée par le Gouvernement en Août 2013, a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations agricoles familiales, sécurisées. Ceci se réalisera à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique et des savoir-

faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement du secteur Agricole.

Les engagements portent, entre autres, sur la nécessité de : i) rehausser le niveau de financement du secteur agricole en lui affectant annuellement **15%** du budget national, ii) développer le partenariat public-privé en vue d'amplifier et de diversifier les investissements dans le secteur.

Par ailleurs, il faut signaler que la nouvelle vision du Développement Rural porte sur les agropoles (pôles de concentration des activités) et les programmes de résilience orientés essentiellement vers les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) considérés comme vulnérables.

5.3. Votre idée expérimentale pour surmonter les défis mentionnés

Dans le cadre du développement institutionnel, il s'agit de recentrer et renforcer le dispositif de l'État afin qu'il contribue avec efficacité au développement Agricole.

Renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la mise en œuvre du processus SNDR.

5.4. Comment l'alignement de la CARD-PDDAA peut contribuer à la mise en œuvre du processus CARD/SNDR

Le développement et le renforcement des relations entre acteurs par l'information, la concertation, le partenariat et des prestations de services adaptés (dispositions de la PDA), permettent : i) de mieux faire les choix sectoriels en concertation avec l'ensemble des acteurs et des acteurs impliqués dans le processus CARD/SNDR au Mali.

5.5. Votre attente de la formation

Avoir des informations sur comment mieux développer les synergies entre les acteurs aussi bien du PDDAA que de la CARD/SNDR.

6. Difficultés de promouvoir l'alignement entre le PDDAA et le a CARD/SNDR

6.1. Dressez une liste de difficultés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'alignement entre PDDAA et le processus CARD/SNDR

Il n'y a pas de difficultés notables à ce niveau du moment que les décideurs politiques du PDDAA et du CARD/SNDR sont du même secteur développement rural.

6.2. Dresser une liste des mesures qui ont été déjà prises pour affronter les difficultés indiquées

Les mesures ou approches ci-après sont mises en œuvre pour minimiser d'éventuelles difficultés de mise en œuvre :

- Le dialogue politique avec l'ensemble des acteurs directs du secteur
- L'animation de cadre de travail avec les Partenaires Techniques et Financiers du groupe Economie Agricole et Rurale
- Les rencontres avec les autorités administratives du niveau national et régional et local,
- Les rencontres avec les collectivités territoriales (conseil régional, conseil de cercle).

6.3. Dressez une liste des mesures que vous prévoyez de prendre (en ce moment) pour affronter les difficultés indiquées dans la liste ci-dessus.

Les mesures mentionnées ci-dessus sont les mêmes à ce niveau car pour éviter tout

disfonctionnement ces différents niveaux sont consultés. En tant que chef de l'Unité Planification Analyse de la CPS/SDR, mes activités dans le cadre du PDDAA s'inscrivent dans la mise à disposition de toutes informations utiles pour mieux prendre en compte le processus CARD/SNDR dans les projets et programmes quinquennaux du PNISA 2015-2019.

6.4. Dressez une liste des mesures que les membres du Secrétariat CARD ainsi que du Comité de pilotage CARD pourraient prendre pour affronter les difficultés indiquées dans la liste.

- L'animation de cadre de travail avec les Partenaires Techniques et Financiers du groupe Economie Agricole et Rurale
- Les rencontres avec les autorités administratives du niveau national et régional et local,
- Les rencontres avec les collectivités territoriales (conseil régional, conseil de cercle)/.